

ATTESTATION NOTARIALE
pour personnes morales
(augmentation de capital)
(but immobilier ou lors de reprises de biens de nature immobilière)

Je soussigné,

Me, notaire à

en vue de l'inscription au Registre du commerce de l'augmentation du capital de la société :

après avoir personnellement examiné les documents figurant ci-après, sous les rubriques marquées du signe X,

certifie et atteste par la présente qu'il n'existe dans la société aucune participation financière de personnes à l'étranger au sens de la législation sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Documents visés, déposés obligatoirement à l'Etude :

(Les pièces émanant de la société doivent être certifiées conformes par les personnes/organes habilités à l'engager)

- 1/ Extrait récent du Registre du commerce relatif à la société;

- 2/ Derniers statuts de la société requérante et, le cas échéant, descriptif de ses activités;

- 3/ Registre des actions nominatives, certifié conforme, de la société;
ou
 Feuille de présence de la dernière assemblée générale des actionnaires de la société du
ou
 Liste, certifiée conforme, de ses actionnaires, avec mention de leurs qualités exactes (y compris leur nationalité et leur statut au regard de la police des étrangers) et du nombre d'actions que chacun d'eux détient.

- 4/ Une attestation sur l'honneur, dûment légalisée, aux termes de laquelle chaque actionnaire de la société certifie le nombre d'actions qu'il détient, et qu'il exerce les prérogatives attachées à cette qualité pour son propre compte exclusivement et non à titre fiduciaire, d'ordre et pour le compte de tierces personnes.
- 5/ Le dernier rapport de l'organe de révision avec bilan et compte de pertes et profits.
- 6/ Liste des créanciers, certifiée conforme, avec mention de leurs qualités exactes (y compris leur nationalité et leur statut au regard de la police des étrangers) et du montant respectif de leur créance.
- 7/ Preuve de la capacité financière de chaque actionnaire à fournir les fonds nécessaires à la libération des titres par la production :
- de sa déclaration fiscale des deux exercices précédents,
- ou
- du relevé de son compte bancaire, l'actionnaire certifiant ne pas avoir été mis au bénéfice de versements effectués par un tiers ayant pour but d'assurer la libération des titres,
- ou
- autres documents, à savoir :
- 8/ Autres documents, à savoir :

En cas de contrat de fiducie liant l'actionnaire à un tiers, le notaire précité déclare avoir personnellement obtenu du fiduciaire les pièces ci-dessus mentionnées et avoir constaté le non-assujettissement à la LFAIE dudit fiduciaire.